



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Paris, le 2 avril 2024

### **LE LABEL « JARDIN REMARQUABLE » DÉCERNÉ AU PARC BOUSSARD, À LARDY EN ESSONNE**

Protégé au titre des monuments historiques depuis 1997 et entièrement restauré en 2022, le parc Boussard de Lardy, en Essonne, se voit décerner par le ministère de la Culture (Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France) le prestigieux label « Jardin remarquable », détenu par 43 autres jardins franciliens.



© Ville de Lardy

Le parc Boussard a été inscrit au titre des monuments historiques dès le 7 avril 1997, fait rare dans l'histoire de la protection des jardins. Cette mesure prouve combien ce jardin, œuvre paysagère de l'architecte Joseph Marrast (1881-1971), témoin de la période Art déco, est représentatif de cet art du premier quart du 20<sup>e</sup> siècle. Henri Boussard (1883-1954) riche négociant, propriétaire d'une maison de vins ayant des succursales en Algérie, décide de faire construire, vers 1924, une maison et un jardin à Lardy, berceau de sa famille. Ce jardin est inspiré de celui de l'Exposition internationale des arts décoratifs de 1925, également conçu par Marrast. Il se caractérise par une série de terrasses et de grandes dalles en opus incertum qui lui donne un aspect graphique, augmenté par les bordures de buis, au tracé géométrique en relief, caractéristique des années 1925. Les différents parcours de l'eau — eau dormante, eau circulante, eau jaillissante — associés aux vasques décorées de tesselles dans les tons bleus et verts et à l'utilisation de la brique pour les cascades, les bassins et le long des canaux, créent tout un ensemble de jeux de couleurs, de lumière et de texture qui rappellent les jardins hispano-mauresques bien connus du commanditaire et de l'architecte.

Le jardin, légué à la commune en 1989, par le fils du commanditaire, Jacques Boussard, était en mauvais état d'entretien et de nombreuses réflexions et études ont été menées pour permettre de restaurer ce jardin y compris celle, complexe, des réseaux hydrauliques. En octobre 2020, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France a émis un accord sur les travaux engagés par la commune pour la restauration et la mise en valeur du parc Boussard. Avec l'aide de la Fondation du Patrimoine, et dans le cadre de la mission pour la sauvegarde du patrimoine en péril — dont le parc a été une opération emblématique de l'année 2021 — les services de la DRAC ont pu subventionner les travaux à hauteur de 40 %. Ajoutons le complément financier du Conseil régional d'Île-de-France et du Conseil départemental de l'Essonne qui traduit une volonté unanime pour rendre son éclat au jardin.



© Pascal ROUX

Une fois la restauration achevée, la commune a demandé la labellisation du parc Boussard au titre de « Jardin remarquable ». Cette distinction du ministère de la Culture, attribuée par le préfet de la région d'Île-de-France sur proposition de la DRAC Île-de-France, s'ajoute à la protection au titre des monuments historiques et permet de valoriser encore davantage l'intérêt de ce jardin emblématique de la courte période Art décoratif dont il ne reste que très peu de témoins en Île-de-France et en France.

Cette labellisation porte à six le nombre de jardins remarquables en Essonne, et à 44 le nombre de jardins labellisés en Île-de-France. En 2024, deux jardins ont reçu cette distinction : le parc Boussard en Essonne et le jardin de la Parmélie à Doue, en Seine-et-Marne.

Pour **Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France** : « *Le parc Boussard est un jardin d'exception, qui présente des caractéristiques originales et dont la restauration récente a permis d'en sublimer tous les détails. Il rejoint le cercle des 44 jardins remarquables labellisés en Île-de-France* ».

Pour **Dominique BOUGRAUD, maire de Lardy** : « *Le label de jardin remarquable récompense des années de travail pour restaurer et faire connaître ce magnifique jardin, modeste par sa taille mais riche d'une histoire singulière de l'art et de l'architecture.* »

## Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France

Service communication

[presse-dracidf@culture.gouv.fr](mailto:presse-dracidf@culture.gouv.fr)

01 56 06 50 00